



Convention sur la diversité biologique

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion

Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire*

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/11/18/Add.1
24 août 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ENGAGEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. A sa dixième réunion, tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, la Conférence des Parties a adopté sa décision X/21 sur l'engagement des entreprises, qui repose sur la décision IX/26, sur la promotion de l'engagement des entreprises, et sur la décision VIII/17, sur l'engagement du secteur privé, adoptées au cours de ses neuvième et huitième réunions, respectivement.

2. Spécifiquement, au paragraphe 3 de la décision X/21, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif:

a) D'encourager la mise en place d'initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales et régionales, en facilitant un dialogue entre les gouvernements, les entreprises et d'autres parties prenantes;

b) De regrouper les informations sur les outils existants qui peuvent faciliter la participation des entreprises à l'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité dans les stratégies d'entreprises et les processus décisionnels, d'analyser l'efficacité de ces outils dans les secteurs économiques concernés, et de rendre cette compilation et analyse disponible;

c) D'encourager l'élaboration et l'application d'outils et de mécanismes qui peuvent faciliter la participation des entreprises à l'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité dans leurs travaux;

d) D'encourager un suivi des effets de ces outils et mécanismes;

e) De diffuser des outils et des exemples de meilleures pratiques pour encourager la participation des entreprises;

* UNEP/CBD/COP/11/1.

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité, dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

f) D'encourager les entreprises à faire connaître leurs activités qui intéressent la biodiversité à leurs consommateurs, clients et autres parties prenantes.

3. La décision X/21 a invité également les gouvernements et le secteur privé à engager un dialogue, en mettant en place un partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité. Cette même décision a aussi demandé aux gouvernements, entre autres choses : de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la participation du secteur privé et l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises et les processus décisionnels; de mettre en place et de rendre compte des activités nationales qui favorisent et facilitent l'intégration de la biodiversité par les entreprises; d'encourager la participation des entreprises comme parties prenantes dans toute révision et mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité; d'adopter des critères de durabilité pour les achats publics de produits à base de ressources biologiques. Le secteur privé a été prié, entre autres, de contribuer à l'application de la Convention, à la mise en œuvre de son Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité, et d'y faire référence, selon qu'il convient, pour définir des objectifs concrets et mesurables pour les activités commerciales en ce qui concerne la biodiversité; d'assurer un suivi et évaluer les incidences des activités commerciales sur la biodiversité et les services écosystémiques, et d'élaborer et appliquer des processus et des méthodes de production qui réduisent à un minimum ou évitent les effets défavorables sur la biodiversité; de partager et utiliser les enseignements tirés entre et parmi les commerces et les entreprises; de participer à des programmes de certification volontaires; d'adopter et assurer un suivi des engagements qui ont été pris pour parvenir aux trois objectifs de la Convention, au moyen d'initiatives menées aux niveaux national et mondial; et de rendre compte des activités liées à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des services écosystémiques.

4. En ce qui concerne les demandes faites au Secrétaire exécutif en particulier, la décision s'articule autour de trois principaux éléments : faciliter un dialogue entre les gouvernements, les entreprises et d'autres parties prenantes; évaluer, diffuser et assurer un suivi des outils et des mécanismes; encourager les entreprises à partager leurs données d'expérience. Ces éléments rejoignent également la plupart des points concernant les gouvernements et les entreprises.

5. Le présent document fournit un aperçu des activités entreprises par le Secrétariat et par les organisations partenaires, pour donner suite à la décision X/21¹. La partie II du présent document décrit les initiatives menées pour faciliter la mise en place du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité; cette partie décrit les activités réalisées dans différents pays et régions, et rend compte de la première réunion du Partenariat mondial. Les parties III à VI du présent document sont principalement axées sur les efforts prodigués par le Secrétariat pour faire connaître différents outils et mécanismes au milieu des affaires et à d'autres parties prenantes intéressées, en utilisant plusieurs moyens, tels que le nouveau site Internet de la Plateforme mondiale sur les entreprises et la biodiversité et ses bulletins d'information; ces parties examinent aussi les travaux analytiques effectués par le Secrétariat et ses partenaires (tout particulièrement le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC)), en ce qui concerne les normes et les certifications. La partie VII fait état des travaux menés pour sensibiliser le milieu des affaires, y compris au moyen d'une diffusion d'études de cas et d'une participation des entreprises à des ateliers et réunions. Enfin, la partie VIII du présent document examine des questions qui ne sont pas directement traitées dans la décision X/21, telles que le commerce biologique et certains défis liés à l'engagement des entreprises et à la difficulté de les convaincre d'intégrer les idéaux et les objectifs de la Convention et des Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité.

¹ Une grande partie du matériel utilisé dans le présent document a été recueilli pour la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI 4), avec quelques modifications ultérieures; le document ne tient donc pas compte des développements et des mises à jour plus récents.

II. ENCOURAGER LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES 'ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ' NATIONALES ET RÉGIONALES

6. Depuis un certain temps déjà, les entreprises ont été encouragées à prendre part aux débats plus généraux sur l'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité. Certaines entreprises ont pris des mesures dans ce domaine et ont joué un rôle décisif dans de nombreuses réunions importantes sur la biodiversité et la durabilité, auxquelles ont pris part également les gouvernements. En s'appuyant sur les décisions adoptées lors des huitième et neuvième réunions de la Conférence des Parties, quatre pays (l'Allemagne, le Canada, la France et le Japon) ont mis en place de telles initiatives et les ont vues évoluer et se développer. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, d'autres pays ont aussi exprimé leur intérêt pour ce type d'initiatives, comme l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et le Rwanda. Grâce aux encouragements et au soutien du Secrétariat et d'autres partenaires, tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ces initiatives ont commencé à prendre forme. À mesure qu'un plus grand nombre de pays vient s'ajouter à ce processus, on s'approche d'une masse critique qui, une fois atteinte, encouragera encore davantage de pays à entreprendre de telles initiatives. Par ailleurs, plusieurs initiatives régionales ont été mises en place, les plus actives étant celles de l'Union européenne et de la région de l'ANASE (Association des nations d'Asie du Sud-est).

7. Le Secrétariat a contribué à l'organisation de plusieurs ateliers nationaux et régionaux et y a participé, dans différents pays et avec des partenaires nationaux et régionaux. Ces ateliers ont été conçus pour sensibiliser le milieu des affaires et pour encourager un dialogue entre les différentes parties prenantes. Les réactions à ces ateliers ont été généralement positives et de nombreuses entreprises ont indiqué qu'elles étaient devenues plus conscientes et plus sensibles aux questions relatives à la protection de la biodiversité. D'autre part, dans plusieurs cas, ces ateliers ont été à l'origine de la création d'initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales. Cependant, ces ateliers et initiatives sont seulement une première étape, puisque la plupart des entreprises ne sont pas encore conscientes de l'importance que revêt la biodiversité pour leurs activités commerciales. De plus, des mesures doivent être prises pour mettre en place un mécanisme de suivi transparent, pour s'assurer que ces activités commerciales fournissent des avantages environnementaux concrets et ne sont pas seulement un exercice de « communication verte ».

8. Cette partie du présent document rend compte des initiatives menées aux niveaux national et régional, en décrivant les principales activités réalisées à ces deux niveaux pour faciliter la participation des entreprises. Elle se termine par un compte-rendu de la première réunion du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité, qui s'est tenue à Tokyo en décembre 2011. Cette partie aborde aussi la demande faite par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention de fournir des informations sur les différentes initiatives menées par les entreprises.

9. Il convient de noter, en particulier, l'intérêt croissant accordé par de nombreux pays à cette question, et le niveau de coopération et de consultation plus élevé que l'on commence à observer entre ces initiatives. Tel a été le cas, en particulier, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Rio+20 et de la onzième réunion de la Conférence des Parties.

Initiatives nationales

10. Le Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité (CCEB) a organisé trois ateliers en 2011. Le premier atelier s'est tenu à Montréal, en partenariat avec le Conseil patronal de l'environnement du Québec (en mars 2011); le deuxième atelier s'est tenu à Toronto, en partenariat avec la société Production d'électricité d'Ontario (en mai 2011); le troisième atelier a été le premier atelier annuel du Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité, et il s'est tenu également à Toronto (en

novembre 2011). Les participants à ces ateliers étaient nombreux, et les ateliers ont inclus la présentation de nombreux exposés et des séances de questions-réponses très animées. La structure des différents ateliers était semblable : les premiers intervenants ont fourni un bref aperçu de la biodiversité et des menaces pesant sur elle, dans une perspective internationale, nationale et provinciale. Ensuite, plusieurs exposés ont été présentés par des entreprises, décrivant leurs stratégies et leur idées pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et pour réaliser des projets commerciaux d'une manière durable. Les derniers exposés ont examiné l'importance que revêtent des partenariats entre les entreprises, les gouvernements et les organisations non gouvernementales et les avantages découlant de tels partenariats, et comment ces partenariats pourraient aider les entreprises dans leurs activités. Ces trois ateliers étaient intersectoriels par nature et ont inclus des entreprises qui exploitent des ressources et des entreprises qui n'exploitent pas des ressources. Dans l'ensemble, la qualité des intervenants et des exposés a été très élevée, et une grande quantité d'information a été communiquée. Les participants ont été tenus au courant des nouvelles initiatives et des différents façons d'élaborer des programmes de conservation de la biodiversité, soit directement au cours des exposés, soit au cours des débats qui ont suivi, ou bien en obtenant les coordonnées de la personne à contacter pour plus d'information ou pour trouver l'aide requise. Plusieurs occasions de créer un réseau de relations ont été offertes aux participants pendant la journée et après l'atelier. Les réactions aux ateliers ont été positives et montrent que des ateliers généraux ou thématiques seront nécessaires et utiles dans l'avenir.

11. Le Partenariat pour les entreprises et la biodiversité du Japon a contribué à la réalisation de plusieurs activités depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, y compris une étude complète basée sur un questionnaire, destinée à évaluer les connaissances des membres du partenariat concernant la biodiversité et les mesures qu'ils ont prises pour parvenir aux Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. D'autre part, le Japon entreprend actuellement une révision de la « Déclaration de la biodiversité par Keidanren : guide pour une politique d'action ». Le Partenariat contribue aussi à une initiative nationale sur les forêts (« les supporters des forêts »), à une campagne de promotion de la réalisation des Objectifs d'Aichi (« le Projet Nijuumaru »), et à un programme de récompenses intitulé : « concours pour les activités commerciales liées à la biodiversité ». En décembre 2011, le Partenariat a tenu sa première assemblée générale, en même temps que la première réunion du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité, et a réuni de nombreux participants. Le Partenariat prévoit aussi de participer à la Conférence de Rio+20 et au Congrès mondial de la nature de l'IUCN dans la République de Corée en 2012, et d'effectuer une deuxième étude basée sur un questionnaire.

12. L'initiative de l'Allemagne intitulée « la biodiversité en bonne compagnie » a été lancée en 2008, comme projet bénéficiant d'un financement public du Ministère fédéral allemand de l'environnement, et est devenue un réseau d'entreprises indépendant, enregistré et dirigé par des sociétés en 2011, une fois le financement public terminé. Un conseil de sept membres a été créé et un directeur général a été nommé en août 2011. Parmi les activités de l'initiative, on citera les ateliers de deux jours destinés aux membres, qui sont organisés trois fois par an, et un plan pour commencer un projet de renforcement des capacités d'une durée de trois ans, basé sur le manuel sur la biodiversité de l'initiative et destiné aux sociétés installées en Allemagne (ou ailleurs), qui sera en financé en partie par le Programme fédéral allemand de la diversité biologique. Les représentants de l'initiative travaillent régulièrement en collaboration avec le Ministère fédéral allemand de l'environnement et avec l'Agence fédérale pour la conservation de la nature, afin d'appuyer la Stratégie allemande pour la biodiversité. Le prochain Forum national pour la biodiversité, organisé par le Ministère de l'environnement (prévu en octobre ou novembre 2012), devrait être axé sur les entreprises. Les représentants de l'initiative ont aussi participé à des réunions de réseaux des initiatives 'entreprises et biodiversité' de l'Union européenne, organisées par la Commission européenne, ainsi qu'à la Campagne européenne pour les entreprises et la biodiversité (avril 2012, Stuttgart, Allemagne), et à des manifestations internationales telles que Rio+20. D'autre part, grâce au soutien apporté par la société Volkswagen, l'initiative est en mesure de faire connaître ses travaux, en diffusant une brochure actualisée, intitulée : « Ohne Vielfalt der Natur keine Vielfalt der Wirtschaft. Kurzporträt der Initiative » (Sans diversité biologique, pas de diversité économique. Profil de l'Initiative).

13. L'initiative 'entreprises et biodiversité' de la France, intitulée Orée, dirige un groupe de travail sur « les moyens d'intégrer la diversité biologique dans les stratégies d'entreprises », qui regroupe environ trente sociétés (des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises), des autorités locales, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales. Depuis 2006, ce groupe s'est réuni tous les trois mois et il poursuivra ses activités en 2012. Des études de cas servent à alimenter les débats du groupe et à tester, dans des situations concrètes, ses idées sur le plan méthodologique. Plusieurs études commenceront en 2012. D'autre part, une étude a commencé en 2012, afin de poursuivre les travaux d'une précédente étude menée par M. Joel Houdet. Elle est appuyée par Yves Rocher, LVMH, Veolia Environnement et le Gouvernement français. Orée participe également à des groupes de travail à différents niveaux : international (Convention sur la diversité biologique, Global Reporting Initiative, etc.), européen (Plateforme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité (EPBRS), par exemple) et national. Orée a contribué activement aux travaux des groupes de travail chargés d'élaborer la Stratégie française 2011-2020 pour la diversité biologique, et fera partie du comité de suivi de cette stratégie. Plusieurs publications sont prévues dans la perspective de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, notamment une proposition de guide sur un cadre comptable pour la biodiversité. Orée a participé à plusieurs manifestations en 2011-2012, y compris, entre autres : Design éco-social, quelques idées pour 2011 (janvier 2011); Année internationale des forêts : questions fondamentales pour les parties prenantes (mars 2011); Stratégies d'éco-conception et d'entreprises (juin 2011); questions relatives au couvert végétal et à l'usage des sols : de la concurrence à la conciliation (novembre 2011); présentation du rapport sur les subventions à effets pervers préjudiciables pour la diversité biologique (Centre d'analyse stratégique) (décembre 2011).

14. L'atelier brésilien sur les entreprises et la biodiversité, organisé à Rio de Janeiro, les 30 et 31 août 2011, a rassemblé de nombreux participants (environ 250 participants sur deux jours); les réactions recueillies à l'issue de cet atelier étaient très favorables. L'atelier a été organisé par l'Institut LIFE, une organisation brésilienne à but non lucratif, et accueilli en partie par celui-ci. La première journée a commencé par des exposés présentés par le Secrétariat de la Convention et par le Gouvernement brésilien, énonçant les perspectives politiques générales. Des exposés ont ensuite examiné des exemples de meilleures pratiques, des questions juridiques, l'impact des entreprises sur les écosystèmes, et les défis à relever pour étendre les pratiques respectueuses de la biodiversité à différents secteurs. Pendant l'heure du déjeuner, les participants à l'atelier ont accueilli le Professeur Thomas Lovejoy, qui a prononcé une allocution sur l'importance que revêtent des écosystèmes en bon état et sur la nécessité pour les entreprises de contribuer à leur préservation. La deuxième journée de l'atelier a été consacrée à des groupes de discussion sur la participation des entreprises, l'accès et le partage des avantages, les outils et les mécanismes (y compris la certification LIFE), et des débats sur les préparatifs de Rio+20 et de la onzième réunion de la Conférence des Parties. Des exposés ont examiné ces questions de manière approfondie et, vu le niveau d'interaction entre les participants, il semble que ceux-ci étaient très intéressés et engagés. À la fin de la deuxième journée, le programme de certification LIFE a été lancé officiellement. Au cours de l'atelier, le processus de mise en place d'une initiative 'entreprises et biodiversité' brésilienne a été lancé également, lequel réunira plusieurs groupes brésiliens, y compris la Confédération des industries (CNI), le Conseil brésilien du développement durable (CEBDS), le Fonds brésilien pour la biodiversité (FUNBIO), le Mouvement des entreprises pour la biodiversité au Brésil (MEBB), FGV et FDC. Durant la conférence de Rio+20 (juin 2012), une autre manifestation (le Colloque international pour les entreprises et la biodiversité) a rassemblé plusieurs groupes brésiliens, afin de lancer officiellement l'Initiative 'entreprises et biodiversité' brésilienne. D'autres ateliers ont eu lieu également en marge de Rio+20 (abordant des questions relatives à l'environnement, y compris la protection de la biodiversité), financés par différentes organisations.

15. En Afrique du Sud, deux ateliers ont été organisés en septembre 2011, à Johannesburg (6 septembre) et à Cape Town (7 septembre), conjointement avec l'Institut national des entreprises (NBI). Environ 30 personnes ont participé à chacun de ces ateliers. L'atelier de Johannesburg a réuni un plus grand nombre d'entreprises, tandis que l'atelier de Cape Town a réuni un plus grand nombre

d'organisations non gouvernementales et de consultants. Les deux ateliers se sont déroulés de façon semblable : les premiers exposés ont été présentés par le Secrétariat de la Convention et par le Gouvernement sud-africain (perspectives politiques), puis des groupes de discussion ont examiné des études de cas et les défis à relever par les entreprises et, enfin, différentes options pour aller de l'avant. Bien que ces ateliers aient été de plus petite envergure, la qualité des participants et le niveau d'interaction ont témoigné de leur succès. Tout particulièrement, la participation du gouvernement et de l'Institut national des entreprises était cruciale, puisqu'ils seront au cœur de l'Initiative 'entreprises et biodiversité' de l'Afrique du Sud, avec d'autres partenaires. L'Afrique du Sud a poursuivi ses nombreux travaux sur ce projet et a fait part de son intention de lancer une initiative nationale à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

16. À Singapour, une table ronde a été organisée en mai 2011, réunissant des représentants du gouvernement, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, pour examiner la possibilité de mettre en place une initiative 'entreprises et biodiversité' dans cette ville-pays. Outre ce premier exercice de cadrage, les Singapouriens ont exprimé leur volonté de promouvoir une plus grande participation du secteur privé dans ce domaine, y compris la possibilité d'organiser un atelier national en 2012 pour présenter aux grandes entreprises et à d'autres parties prenantes les éléments fondamentaux d'une initiative 'entreprises et biodiversité', et pour jeter les bases d'une initiative nationale. D'autres travaux avec le groupe 'TEEB pour les entreprises'² étaient prévus, pour faciliter l'élaboration d'une initiative Singapourienne plus tard dans l'année.

17. La République de Corée a organisé un atelier en décembre 2011, axé sur deux thèmes : les entreprises et la biodiversité, et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Cet atelier a commencé par une séance plénière d'ouverture, au cours de laquelle les questions de base relatives aux entreprises et à la biodiversité ont été présentées (y compris la nécessité d'une telle initiative et quelques idées de départ pour une initiative de coordination nationale), ainsi que l'approche retenue par la République de Corée pour ratifier et appliquer le Protocole de Nagoya. Par la suite, des séances en petits groupes ont examiné ces deux questions de façon plus approfondie. Les Coréens ont indiqué qu'ils entendaient poursuivre cette initiative et qu'ils espéraient mettre au point et lancer une initiative 'entreprises et biodiversité' à grande échelle, avant la onzième réunion de la Conférence des Parties.

18. Le Royaume-Uni a annoncé son intention de conjuguer plusieurs programmes existants avec cette initiative, durant le deuxième colloque sur le commerce mondial de la biodiversité (Global Business of Biodiversity (GBOB 2)), qui s'est tenu à Londres en novembre 2011. Ces travaux se poursuivent et une initiative du Royaume-Uni sera peut-être lancée à temps pour la onzième réunion de la Conférence des Parties. La coalition 'TEEB pour les entreprises', entre autres, jouera un rôle de chef de file dans le cadre de ce processus.

19. Les Pays-Bas ont réussi à coordonner leur programme Leaders pour la nature (LFN) (réseau d'entreprises de l'UICN-Pays Bas qui regroupe vingt multinationales et grandes entreprises néerlandaises qui travaillent ensemble pour promouvoir une économie plus verte, en mettant l'accent sur la biodiversité et les écosystèmes, dans le cadre de politiques plus générales sur la durabilité et les entreprises), avec d'autres initiatives néerlandaises, afin de créer l'initiative 'entreprises et biodiversité' des Pays-Bas. Le programme Leaders pour la nature organise périodiquement des séminaires et des manifestations, pour que les entreprises puissent échanger des idées et pour inspirer toutes les entreprises à prendre des mesures de protection de la nature.

20. L'Inde examine aussi la possibilité de lancer ce type d'initiative, dans la perspective de la onzième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à Hyderabad, en Inde. Cette possibilité a été

² TEEB = L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité.

étudiée lors du Sommet et exposition des solutions pour un développement durable (Sustainability Solutions Summit & Exhibition), qui s'est tenu à New Delhi les 25 et 26 novembre 2011. L'Inde (notamment par le biais de la Confédération des industries indiennes) travaille actuellement en collaboration avec le programme Leaders pour la nature de l'UICN-Pays Bas, pour créer une initiative 'entreprises et biodiversité' à temps pour la onzième réunion de la Conférence des Parties.

21. Plusieurs autres pays ont entrepris des démarches pour faciliter la mise en place d'initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales, tel que demandé au paragraphe 1d) de la décision X/21. Dans de nombreux cas, ceci a simplement consisté à regrouper des initiatives existantes, afin d'engager un dialogue et de partager des données d'expérience et des meilleures pratiques, ainsi que de rassembler des ressources, lorsque cela était possible. À la suite d'un séminaire pour les entreprises, tenu en juin 2011 (en même temps qu'un atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité), le Rwanda a commencé à élaborer une initiative nationale et à planifier un atelier national pour 2012. La Namibie a pris des mesures également pour mettre en place une initiative nationale pour les entreprises. Plusieurs pays européens, tels que le Portugal, l'Espagne et le Danemark, étudient aussi la question. D'autres ateliers et initiatives sont envisagés en Australie, en Amérique centrale et en Asie du Sud-est en 2012.

Initiatives régionales

22. La Plateforme européenne pour les entreprises et la biodiversité (B@B), créée par la Commission européenne, est un mécanisme unique qui permet aux entreprises de se réunir pour partager leurs données d'expérience et leurs meilleures pratiques, apprendre de leurs pairs, et exprimer leurs besoins et leurs préoccupations à la Commission européenne. La Plateforme vise à renforcer les liens entre le milieu des affaires et la conservation de la biodiversité, notamment dans six secteurs prioritaires : l'agriculture, l'approvisionnement alimentaire, l'industrie extractive non énergétique, la finance et le tourisme. Il s'agit de la première initiative d'une telle ampleur à l'échelle mondiale. Les participants à la Plateforme contribuent aux activités suivantes : publication des meilleures pratiques; ateliers sur la Stratégie européenne pour la biodiversité d'ici à 2020 et sa mise en œuvre; ateliers pour établir des données de référence; tables rondes sur des questions présentant un intérêt; systèmes de récompenses. En association avec la Campagne européenne pour les entreprises et la biodiversité et d'autres partenaires, une table ronde sur les initiatives 'entreprises et biodiversité' européennes était prévue à Stuttgart (Allemagne), les 16 et 17 avril 2012. Les représentants de plusieurs programmes nationaux et infranationaux ont participé à ces réunions, afin d'entamer des débats sur la coopération et la collaboration entre les différents organismes. D'autres réunions de suivi sont prévues après la onzième réunion de la Conférence des Parties.

23. Pour faire en sorte que les pays et les entreprises asiatiques deviennent des acteurs clés dans la promotion d'une gestion durable des ressources biologique, la 'Sirindhorn International Environmental Park Foundation' sous le haut patronage de SAR la Princesse Maha Chakri Sirindhorn, en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais et le Centre pour la conservation de la biodiversité de l'ANASE, a organisé le Forum régional de l'Asie sur la biodiversité, qui a souligné l'importance d'une sensibilisation du public aux liens existant entre la biodiversité et les entreprises. L'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS), par le biais des Centres régionaux d'expertise en matière d'éducation en vue du développement durable en Asie-Pacifique, a aussi contribué à ce forum. Le forum régional s'est tenu à Cha-am, province de Phetchaburi (Thaïlande), les 3 et 4 novembre 2011. Plus de 200 représentants d'entreprises, d'écoles et de communautés ont participé à ce forum. Le forum a mis en avant les meilleures pratiques de gestion de la biodiversité par des communautés d'Asie du Sud-est et d'Asie du Sud et a abordé plusieurs thèmes, tels que : un partenariat plus étendu avec le milieu des affaires en Asie; la mise en place de partenariats privés-publics; l'adoption d'incitations favorisant des investissements dans le domaine de la conservation de la biodiversité; des encouragements apportés aux activités commerciales durables et respectueuses de la diversité biologique; la promotion d'initiatives 'entreprises et biodiversité' auprès de différents milieux d'affaires et d'autres parties prenantes, aux

niveaux national, régional et mondial. Un produit important attendu de ce forum est une publication qui regroupera les meilleures pratiques des entreprises et des communautés dans le domaine de la conservation de la diversité biologique dans la région asiatique.

24. Le principal résultat du forum a été la Déclaration de Cha-am sur la biodiversité (voir l'annexe au présent document), qui a pris note de l'engagement des participants à, *inter alia* :

- Contribuer à la préservation du patrimoine naturel de la Terre, par le biais d'une intégration de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité;
- Produire des biens et services d'une façon qui contribue à la protection et à la conservation de la biodiversité;
- Promouvoir des investissements judicieux qui ouvriront la voie à des technologies, des produits et des services respectueux de l'environnement;
- Appuyer les efforts prodigues à l'échelle mondiale, régionale et nationale, pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité;
- Partager les avantages qui découlent de l'utilisation économique des ressources naturelles, d'une manière équitable, avec ceux qui autorisent l'accès à ces ressources ouvertement et dans un esprit de coopération;
- Assurer la viabilité à long terme de l'agriculture et des pêcheries, aux fins de la production alimentaire et de la génération de revenus;
- Promouvoir des mesures de conservation de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernement, dans les communautés, le milieu des affaires et les universités, par le biais de l'éducation;
- Contribuer à une éducation transformatrice sur la conservation de la biodiversité en vue du développement durable, pouvant changer les comportements de toutes les parties prenantes;
- Répondre aux besoins fondamentaux des générations actuelles et futures, tout en maintenant un équilibre entre la durabilité environnementale, sociale et économique.

Première réunion du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité

25. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec le Comité Keidanren sur la conservation de la nature, le Ministère japonais de l'environnement, et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), a organisé la première réunion du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité (PGEB), à Tokyo, les 15 et 16 décembre 2011. L'objectif de la réunion était de contribuer à l'application des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa dixième réunion, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales et régionales, des encouragements apportés à l'élaboration et à l'application d'outils et de mécanismes pouvant faciliter la participation des entreprises, et la diffusion des outils et des exemples de meilleures pratiques pour encourager la participation des entreprises. Le lancement officiel de la Plateforme mondiale sur les entreprises et la biodiversité, en ligne et dans son intégralité, a eu lieu lors de la réunion de Tokyo. Les principaux objectifs de la réunion étaient de présenter les initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales qui font partie du Partenariat mondial, d'étudier les difficultés inhérentes à leur mandat et entourant la future croissance du Partenariat, d'examiner l'état d'application de la décision X/21 et les difficultés rencontrées par les entreprises pour intégrer la biodiversité dans leurs activités quotidiennes, et enfin, d'examiner les premières recommandations concernant les décisions relatives aux entreprises, qui seront examinées par la Conférence des Parties à sa onzième réunion.

26. La réunion a été structurée autour de sept groupes de travail; chaque groupe s'est concentré sur des éléments spécifiques du Partenariat mondial, ou sur la préparation de la onzième réunion de la Conférence des Parties :

- a) **Débats sur les initiatives ‘entreprises et biodiversité’ existantes** : Au cours de cette séance, des exposés ont été présentés par l’Afrique du Sud, l’Allemagne, le Brésil, le Canada, la France, l’Inde, le Japon, les Pays-Bas, la République de Corée et le Rwanda. Les exposés concernant les initiatives bien établies (Allemagne, Canada, France, Japon) ont mis l’accent sur leurs réalisations depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties. Les autres intervenants ont mis l’accent sur leurs plans et leurs idées pour faciliter la mise en place d’initiatives nationales, par le biais d’une intégration des programmes existants;
- b) **Rôle des initiatives nationales pour relever les défis de politique générale** : Ici, les participants au précédent groupe de travail ont répondu à des questions et ont examiné ce qu’ils considéraient être leurs plus grandes difficultés. Bien qu’un certain nombre de questions aient été soulevées lors de cette séance, les principales difficultés perçues étaient, d’une part, de faire comprendre aux entreprises la biodiversité et de leur montrer comment elle s’intègre dans un contexte plus large et, d’autre part, des questions d’ordre administratif (travailler avec différentes parties prenantes) et relatives au financement;
- c) **Points de vue et perspectives sur l’industrie** : Dans ce groupe de travail, quatre entreprises (Mitsui, Taisa, Bridgestone et Petrobras) ont donné leur points de vue concernant les défis entourant la gestion de la biodiversité, et un représentant de gouvernement s’est prononcé sur ces enjeux. Dans l’ensemble, il en est ressorti qu’il est avantageux pour les entreprises de protéger la biodiversité, mais que les gouvernements doivent faire leur part, notamment en mettant en place des politiques favorables aux entreprises respectueuses de l’environnement;
- d) **Perspectives sur les initiatives thématiques et sur les outils/mécanismes visant à intégrer la biodiversité dans les stratégies d’entreprises** : Dans ce groupe de travail, un exposé a été présenté sur les travaux du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-WCMC) (travaux effectués conjointement avec le Secrétariat de la Convention), portant sur une analyse des lacunes subsistant dans les normes. L’exposé a examiné les résultats (examinés ci-après) et noté les prochaines étapes;
- e) **Débats sur les mesures prises depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties et premières recommandations soumises à l’examen de la onzième réunion de la Conférence des Parties**: Dans ce groupe de travail, des exposés ont été présentés par Keidanren, par le Ministère japonais de l’environnement, par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-WCMC), et par le Secrétariat de la Convention. Les deux premiers intervenants ont examiné les progrès accomplis depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, tandis que les deux derniers intervenants ont mis l’accent sur la onzième réunion de la Conférence des Parties. Un certain nombre de questions ont été soulevées concernant la terminologie utilisée dans les projets de décision et ont été prises en compte dans les projets de texte ultérieurs;
- f) **Examen des futures initiatives ‘entreprises et biodiversité’ nationales et avancement du Partenariat** : Ici, des exposés régionaux ont été présentés par l’ANASE, par l’IUCN-Inde, par la Commission européenne, par le Conseil mondial des océans et par le Secrétariat de la Convention (sur le thème des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique). L’objectif principal de cette séance était de présenter certains thèmes régionaux et transversaux et d’examiner un certain nombre de projets et de défis à relever en 2012 et au-delà de 2012. D’autre part, la séance a permis de rassembler des gros programmes et des initiatives nationales, afin de créer le plus de synergies possibles entre eux;

g) ***Examen de la onzième réunion de la Conférence des Parties et autres manifestations :***

Au cours de cette dernière séance, des représentants du Secrétariat de la Convention, du Gouvernement indien et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) ont examiné certaines idées et manifestations prévues lors de la onzième réunion de la Conférence des Parties et de la Conférence de Rio+20.

27. La réunion a attiré un vaste auditoire, comprenant environ 250 participants du Japon et de l'étranger. La plupart d'entre eux venaient du secteur privé, bien qu'il y ait eu également de nombreux représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales du Japon et d'autres pays. Des représentants d'environ dix gouvernements étaient présents également. Les débats ont été assez animés et, en particulier, les réactions ont été nombreuses sur les premières discussions concernant la onzième réunion de la Conférence des Parties. Dans l'ensemble, les participants se sont montrés fortement en faveur d'une décision ambitieuse relative aux entreprises pour la onzième réunion de la Conférence des Parties et ont estimé qu'il s'agirait d'un pas important pour s'assurer que les entreprises ont à la fois la compréhension et les capacités nécessaires pour intégrer les objectifs de la Convention et les Objectifs d'Aichi relatifs la biodiversité dans leurs activités.

III. REGROUPEZ LES INFORMATIONS SUR LES OUTILS EXISTANTS QUI PEUVENT FACILITER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES, ANALYSER L'EFFICACITÉ DE CES OUTILS, ET RENDRE CETTE COMPIRATION ET ANALYSE DISPONIBLE

28. L'élaboration d'outils et de mécanismes est un élément essentiel pour aider les entreprises à évaluer leurs besoins, à prendre les mesures nécessaires, puis à mesurer les résultats. Ces outils et mécanismes se présentent sous des formes diverses, allant de normes et de systèmes de certification à des bases de données en ligne et des programmes venant compenser les effets défavorables sur l'environnement, entre autres mesures incitatives. Il peut aussi s'agir de systèmes de réglementation ou de systèmes volontaires. Dans un premier temps, le Secrétariat a établi une liste extensive des différents outils et mécanismes (y compris des documents d'orientation) et a rendu cette liste (avec des liens directs) disponible sur le site Internet récemment lancé de la Plateforme mondiale sur les entreprises et la biodiversité. Cette liste est constamment mise à jour pour refléter les avancées et les améliorations. En outre, de nombreux exemples de meilleures pratiques et d'études de cas tirées de la pratique des entreprises sont disponibles, par le biais du site Internet et des bulletins d'information de la Plateforme. Plusieurs entreprises et initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales se sont montrées très généreuses, en mettant leurs archives d'études de cas à la disposition du site Internet de la Plateforme mondiale.

Première analyse des normes

29. Pour donner suite aux paragraphes 3 b) et d) de la décision X/21, le Secrétariat a collaboré avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et avec d'autres partenaires pour évaluer les différentes normes en vigueur, afin de déterminer où se trouvent les lacunes et les incohérences. Les premiers résultats de l'examen des normes ont montré que, bien qu'il y ait de nombreux éléments communs à la plupart des normes, tels que la protection des habitats et des espèces et la reconnaissance des aires protégées, des différences substantielles existent néanmoins dans le niveau et la qualité des orientations fournies pour aborder ces questions. Des divergences existent également dans la terminologie et les définitions retenues, et il subsiste des lacunes importantes dans les critères de biodiversité, ce qui rend difficile la comparaison entre les normes et l'utilisation des outils d'analyse communs. Les premières recommandations découlant de cet examen ont inclus les recommandations suivantes:

- a) Adopter des définitions reconnues au niveau international;

- b) Éviter de déplacer les menaces;
- c) Inclure les habitats modifiés;
- d) Fournir des orientations sur les activités menées au sein des aires protégées;
- e) Inclure des références spécifiques aux aires protégées reconnues au niveau international;
- f) Reconnaître les aires de conservation autochtones et locales;
- g) Sauvegarder les zones de conservation prioritaire;
- h) Utiliser la méthode d'atténuation selon un ordre de priorité et la méthode d'« aucune perte nette ».

30. Ces recherches ont été complétées par une réunion d'un groupe de travail à Cambridge (Royaume-Uni), le 30 novembre 2011, au cours de laquelle des experts ont été priés de faire des observations sur les premiers résultats, méthodologies et recommandations. Un certain nombre de propositions ont été avancées : un grand nombre d'entre elles s'articulaient autour de l'idée d'un « glossaire » de définitions reconnues au niveau international, tout en abordant également des questions telles que la planification des paysages terrestres et marins, l'harmonisation avec les plans de gestion nationaux et/ou régionaux, les aires protégées au niveau international, et la reconnaissance des aires de conservation autochtones et locales. Des débats animés ont eu lieu également au sujet de la définition d'un ensemble de critères de biodiversité minimaux et/ou optimaux/ambitieux pour les normes. D'une part, les critères minimaux étaient considérés plus pratiques et moins exclusifs pour les petites entreprises disposant de ressources limitées pour gérer leurs impacts environnementaux. L'amélioration des normes de base pourrait combler l'écart entre les meilleures et les pires pratiques commerciales et leurs normes respectives. D'autre part, des critères minimaux moins exhaustifs qu'un grand nombre de normes en vigueur actuellement pourraient ralentir les progrès vers de meilleures pratiques environnementales. Il fut également noté que les différents contextes dans lesquels toutes les normes opèrent pourraient rendre un ensemble générique de critères minimaux problématique, et d'aucuns craignaient que les normes existantes pourraient être jugées comme n'atteignant pas un seuil minimal, bien qu'elles aient des critères très précis et robustes pour gérer les menaces posées par chaque secteur. En conséquence, il fut proposé qu'un ensemble de critères optimaux, ou même des orientations sur les meilleures pratiques, pourraient mieux appuyer une meilleure performance et une plus grande harmonisation avec les conventions et les objectifs mondiaux sur la biodiversité.

IV. ENCOURAGER L'ÉLABORATION ET L'APPLICATION D'OUTILS ET DE MÉCANISMES QUI PEUVENT FACILITER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

31. On a assisté à une explosion du nombre d'outils et de mécanismes mis au point par et pour les entreprises. De nombreuses publications de différentes associations, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, et organismes gouvernementaux ont fourni des outils, des normes et des orientations dans ce domaine à des entreprises dans de multiples secteurs. Un exemple notable concerne le Critère de performance 6 (CP6) de la Société financière internationale (SFI), émis initialement en avril 2006 et relatif à la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. La SFI applique des critères de performance pour gérer les risques et les impacts sociaux et environnementaux, ainsi que pour améliorer les opportunités de développement lorsqu'elle octroie un financement au secteur privé dans les pays membres admissibles à un financement. Les critères de performance peuvent également être appliqués par d'autres institutions financières à des projets réalisés dans les marchés émergents. CP6 a récemment été mis à jour³. Le World Business Council on Sustainable Development (WBCSD), en collaboration avec des partenaires tels que l'UICN, a également diffusé

³ Voir http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/bff0a28049a790d6b835faa8c6a8312a/PS6_English_2012.pdf?MOD=AJPERES.

plusieurs publications importantes sur la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques. Un grand nombre de ces documents se trouve sur le site Internet de la Plateforme mondiale sur la biodiversité et les entreprises (<http://www.cbd.int/en/business/tools-and-mechanisms>).

32. Un certain nombre d'outils analytiques très innovants ont été mis au point également par des entreprises, examinant différents aspects de l'impact des entreprises sur l'environnement. Un exemple notoire est le travail entrepris par Puma, qui a ventilé son analyse par l'impact de différents segments de sa chaîne d'approvisionnement. Cela lui a permis de déceler des incidences particulièrement importantes en aval de la chaîne d'approvisionnement, où des matières premières étaient soit cultivées, soit extraites de l'environnement naturel. Ce type d'analyse serait particulièrement utile pour un grand nombre d'entreprises qui ne peuvent pas toujours voir leur impact direct sur la biodiversité (ou les avantages qu'ils peuvent tirer des services écosystémiques), mais qui auraient une bien meilleure compréhension de leur situation, s'ils examinaient leurs chaînes d'approvisionnement ou leur position en tant que fournisseur à d'autres entreprises/organisations. D'autres entreprises ont adopté des approches différentes, y compris l'utilisation d'espèces indicatrices pour mesurer leur impact, ou l'estimation de la valeur des services écosystémiques qu'ils utilisent. Un grand nombre de ces études de cas se trouvent sur le site Internet de la Plateforme mondiale sur la biodiversité et les entreprises, et des études de cas et des analyses plus approfondies sont prévues en 2012.

V. ENCOURAGER LE SUIVI DES EFFETS DES OUTILS ET MÉCANISMES QUI PEUVENT FACILITER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

33. Le Secrétariat a effectué un sondage auprès du secteur privé, concernant son utilisation des outils et des mécanismes, ainsi qu'une analyse de la documentation sur les normes existantes, afin de déterminer les similitudes et les lacunes. Les premiers résultats du sondage ont montré que, dans l'ensemble, les grandes entreprises semblent plus conscientes et préoccupées à l'égard de la biodiversité que les entreprises de plus petite envergure. Ceci signifie que des activités de sensibilisation ciblées, visant les petites et moyennes entreprises, devront être entreprises par le Secrétariat de la Convention et ses partenaires. Il ressort également de ce sondage que les outils et mécanismes destinés aux entreprises des secteurs forestier, minier, de l'industrie extractive, de la construction et de l'énergie étaient les plus souvent utilisés, tandis ceux qui étaient destinés aux secteurs des finances, des voyages et du tourisme, et de la vente au détail étaient moins souvent utilisés. Bien que la plupart des outils et mécanismes examinés aient obtenu des cotes supérieures à la moyenne, les normes ont reçu les cotes globales les plus élevées et semblent donc être les plus efficaces à aider les entreprises à réaliser leurs objectifs.

VI. DIFFUSER DES OUTILS ET DES EXEMPLES DE MEILLEURES PRATIQUES POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

Site Internet de la Plateforme mondiale sur les entreprises et la biodiversité

34. Grâce au généreux soutien du Gouvernement néerlandais, le Secrétariat a élaboré le site Internet de la Plateforme mondiale sur les entreprises et la biodiversité. Ce site, qui remplace l'ancien site Internet de la Convention consacré aux entreprises, contient une liste exhaustive des différents outils et mécanismes (y compris les documents d'orientation), ainsi que des études de cas qui peuvent être interrogées en utilisant plusieurs critères de recherche, y compris des critères par pays, par secteur et par type de document (outil, norme, orientation, etc.). Le site Internet comprend également une archive de bulletins d'information et un calendrier des manifestations intéressant les entreprises. La phase 1 du site Internet a été activée en juin 2011. Les premières réactions des entreprises et d'autres parties prenantes à l'égard du site ont été très positives. Le Secrétariat a reçu de nombreuses requêtes lui demandant d'ajouter

des outils et des mécanismes, ce qui montre que d'être inclus sur les listes du site est perçu comme ayant de la valeur. La réception du nouveau site Internet a été très positive. Dans les six premiers mois de son lancement, le nombre de visiteurs du nouveau site s'est accru de 120 % par rapport à l'ancien site. L'analyse des statistiques montre également un nombre plus élevé de visiteurs qui explorent le nouveau site et un nombre important de personnes qui visitent les pages contenant les études de cas et les outils et mécanismes.

35. La phase 2 du site Internet, qui comprend plusieurs fonctionnalités améliorées, a été lancée lors de la réunion du Partenariat mondial à Tokyo, en décembre 2011. Ces fonctionnalités comprennent des outils de recherche plus conviviaux et un portail interactif, en cours d'élaboration, qui permettra de tenir des webinaires (séminaires en ligne), donnant ainsi la possibilité aux entreprises de demander l'avis d'experts ayant des compétences sectorielles ou en matière de biodiversité. Par ailleurs, le site fournira également des informations sur les différentes initiatives 'entreprises et biodiversité' nationales et régionales et servira de plateforme d'appui importante pour le Partenariat mondial. Le site Internet se trouve à l'adresse: <http://www.cbd.int/en/business>.

Bulletins d'information

36. En 2011, deux numéros du bulletin d'information *Business.2020* (en anglais uniquement) ont été publiés. Le premier numéro s'est intéressé aux résultats de la dixième réunion de la Conférence des Parties et à la voie à suivre. Le deuxième numéro était spécifiquement axé sur les forêts et les initiatives en matière de conservation des écosystèmes forestiers. En 2012, le premier numéro s'est intéressé aux normes en vigueur et, au moment de l'établissement du présent document, le prochain numéro du bulletin d'information (axé sur les entreprises et la biodiversité en Inde) était en cours de rédaction. Un autre numéro, qui paraîtra juste après la onzième réunion de la Conférence des Parties, est aussi à l'examen. Le format des bulletins d'information continue d'être simplifié, et leur contenu demeure, dans la mesure du possible, lié au site Internet de la Plateforme mondiale, pour ce qui est de la section portant sur les études de cas. Les archives du bulletin d'information sont disponibles à l'adresse : <http://www.cbd.int/en/business/interactive-resources/newsletters>.

VII. ENCOURAGER LES ENTREPRISES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS ACTIVITÉS QUI INTÉRESSENT LA BIODIVERSITÉ

37. De nombreuses grandes entreprises et autres organisations, provenant de différents secteurs, ont entrepris des activités destinées à partager des études de cas et à encourager l'adaptation des meilleures pratiques. Un grand nombre de ces entreprises et organisations se sont exprimées lors de manifestations et d'ateliers organisés avant, pendant et après la dixième réunion de la Conférence des Parties. Par le biais du site Internet de la Plateforme mondiale, le Secrétariat a rassemblé une série d'études de cas assez exhaustive et les a mises à la disposition de toutes les parties prenantes intéressées. Dans la perspective de la onzième réunion de la Conférence des Parties, il est prévu d'effectuer d'autres études de cas plus détaillées, qui retraceront les processus décisionnels et les raisons ayant motivé les entreprises à prendre les mesures qu'elles ont prises. Ces travaux auront pour but d'encourager davantage les petites et moyennes entreprises à prendre des mesures dans ce domaine. Le fait de cibler les chaînes d'approvisionnement des grandes multinationales est considéré comme un moyen efficace pour faire passer le message à une vaste gamme d'entreprises dans des secteurs spécifiques. Ceci s'avérera particulièrement important, compte tenu du besoin de cibler spécifiquement les petites et moyennes entreprises, pour les aider à comprendre l'importance que revêt la biodiversité pour leurs activités. Bien qu'un petit nombre de ces entreprises, seulement, mènent des activités respectueuses de l'environnement, il a été suggéré qu'en mettant en exergue ces activités et leur rentabilité continue (et souvent améliorée), les pratiques commerciales et de communication des données de ces entreprises serviront de modèles à suivre pour les autres.

38. D'autre part, en s'appuyant sur les idéaux énoncés dans la Charte de Jakarta sur les entreprises et la biodiversité (point 14), qui demande aux entreprises d'approver la Charte, le Secrétariat demande aux entreprises de s'engager à respecter et à intégrer les objectifs de la Convention dans leurs activités, et à démontrer qu'elles cherchent constamment à améliorer leur performance en matière de gestion durable et de protection de la biodiversité.

39. La dixième réunion de la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique : bon nombre de ces objectifs abordent des questions qui intéressent directement les entreprises. A titre d'exemple, l'Objectif 3 vise à éliminer les subventions néfastes pour la diversité biologique et à les remplacer par des politiques qui favorisent des activités écologiquement durables. Les Objectifs 6 et 7 soulignent l'importance que revêtent des pratiques durables de gestion et de récolte dans le secteur forestier, agricole et de la pêche. Le Secrétariat et de nombreuses autres organisations partenaires travaillent ensemble pour faire en sorte que les entreprises prennent en considération les Objectifs d'Aichi et le Plan stratégique, lorsqu'elles prennent des mesures visant à sauvegarder la biodiversité.

40. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la question des entreprises et de la biodiversité a été abordée (complètement ou en partie) à de nombreuses conférences, auxquelles ont participé un grand nombre d'entreprises. Ces réunions ont eu lieu partout dans le monde et ont réuni des entreprises, des universitaires, des organisations non gouvernementales, des organisations intergouvernementales et des représentants de gouvernements.

41. Le programme sur les entreprises de la Convention a également collaboré avec les autres conventions de Rio, sous les auspices du Pavillon des Conventions de Rio, afin d'aider à promouvoir la coopération entre les différents organes établis en vertu des traités et de positionner la biodiversité dans le contexte plus vaste du développement durable. Une journée des entreprises a eu lieu à Durban (Afrique du Sud), le 7 décembre 2011, pendant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pendant la séance du matin, des représentants du Département ministériel sud-africain des affaires environnementales, de la National Business Initiative et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) sont intervenus; puis des débats en petits groupes ont été menés, portant sur l'intégration de la durabilité environnementale dans les entreprises, au cours desquels le Fonds mondial pour la nature (WWF), le South African National Biodiversity Institute (SANBI), l'Université de Pretoria et AngloGold Ashanti sont intervenus; d'autres manifestations ont été organisées par l'UICN, le Gouvernement sud-africain, la Banque mondiale et le Mécanisme mondial pendant cette journée. Le programme sur les entreprises de la Convention continuera d'organiser ce type de manifestation à d'autres Conférences des Parties, et différentes activités sont prévues pour la Conférence de Rio+20, en juin 2012.

VIII. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES

Commerce biologique

42. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, l'Initiative Biotrade de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a consolidé sa Plateforme pour la diversité biologique dans les industries de la mode et des produits cosmétiques (FCBP), qui réunit désormais plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et plus de 60 multinationales et 150 petites et moyennes entreprises et micro-entreprises axées sur la biodiversité, appartenant aux deux types d'industrie. La CNUCED collabore actuellement avec ses partenaires de la Plateforme pour publier deux documents sectoriels destinés aux industries de la mode et des produits cosmétiques, qui regrouperont des connaissances, des études de cas et des meilleures pratiques, afin de souligner l'importance de ces industries pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et leur impact sur celle-ci.

43. Les pays en développement ont besoin d'un soutien pour créer des capacités institutionnelles et techniques leur permettant de répondre à des exigences techniques complexes et d'utiliser efficacement les normes de durabilité volontaires comme outil de marketing, y compris les indicateurs géographiques, les droits de propriété intellectuelle, et les mécanismes d'accès et de partage des avantages. Ils ont également besoin d'un soutien pour participer plus efficacement aux négociations commerciales internationales qui ont un impact sur le commerce biologique, telles que les négociations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce. L'Équipe spéciale pour le renforcement des capacités (ÉSRC) de la CNUCED-PNUE utilise une approche à deux volets pour aborder les défis nationaux et internationaux liés à la promotion du commerce biologique. L'ÉSRC dirige la mise en œuvre des activités au niveau international, tandis que l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) dirige la mise en œuvre des activités au niveau national, dans trois pays pilotes : la Namibie, le Népal et le Pérou. Ceci se fait en étroite collaboration avec des équipes spéciales nationales multipartites sur l'environnement et le commerce (adapté de : <http://www.unep-uncd.org/cbtf/biotrade.asp>).

Défis actuels pour les entreprises et la biodiversité

44. Malgré les progrès considérables réalisés à ce jour pour encourager la participation des entreprises à la protection de la biodiversité, plusieurs défis importants doivent être relevés pour pouvoir appliquer les décisions de la Conférence des Parties. Le premier défi concerne la sensibilisation. Un certain nombre de sondages ont été effectués (tels que le questionnaire Keidanren susmentionné et d'autres études semblables menées partout au monde), pour évaluer le niveau de sensibilisation et de compréhension de la biodiversité des entreprises.

45. Bien que de nombreuses entreprises aient indiqué qu'elles ont entendu parler de la biodiversité, notamment dans les pays émergents comme l'Afrique du Sud ou le Brésil, on observe souvent des lacunes dans la connaissance exacte de ce que comprend la biodiversité (définition de la Convention). Souvent, la compréhension de la biodiversité se limite à la protection des espèces : ceci peut créer des difficultés, car les entreprises ne comprennent pas toujours comment elles profiteront (économiquement parlant) d'un engagement en faveur des activités de protection de la biodiversité, ou comment une dégradation de la biodiversité les affectera. Par ailleurs, les entreprises peuvent aussi éprouver des difficultés à intégrer le concept de biodiversité dans le contexte plus général du développement durable, notamment lorsque certaines questions (tels que les changements climatiques à l'échelle planétaire, ou la pollution à une échelle plus locale) ont tendance à être plus présentes sur l'écran radar des entreprises que la notion plus abstraite de protection de la biodiversité. Cela illustre bien l'importance que revêt une participation de toutes les parties prenantes et la nécessité de continuer à faire valoir les avantages offerts par la biodiversité.

46. Un autre problème pouvant freiner le passage à l'action est la complexité de la question et la difficulté de mesurer et/ou d'évaluer avec précision la diversité biologique et son appauvrissement. Contrairement aux changements climatiques, qui peuvent être simplifiés en mesurant les émissions en termes de tonnes de carbone émises dans l'atmosphère, il est très difficile de trouver une mesure unique pour analyser la biodiversité. L'estimation de la valeur et la monétisation de la biodiversité ont été contestées à différents niveaux et pour diverses raisons, notamment au regard des incertitudes scientifiques, d'une pondération inexacte de la valeur par des marchés potentiels, de la non-fongibilité du patrimoine de la biodiversité, et des réserves morales et éthiques quant au fait de mettre un prix sur la nature. Le rapport *Économie des écosystèmes et de la biodiversité* (TEEB) a franchi un premier pas très important à cet égard, en cherchant à estimer la valeur des services écosystémiques, avec certaines limites également. Le secteur privé est intéressé également à participer aux débats concernant l'estimation de la valeur de la biodiversité et les mécanismes pouvant ressortir à l'issue d'un tel exercice.

47. En novembre 2011, des débats ont été menés au Royal Institute of International Affairs, Chatham House, à Londres, auxquels ont participé des organisations intergouvernementales (y compris le Secrétariat de la Convention), des organisations non gouvernementales, des universitaires et des entreprises, afin d'examiner certaines de ces questions. Les débats se sont penchés notamment sur l'estimation de la valeur de la biodiversité et son potentiel pour les marchés commerciaux, et ont permis d'éclairer une partie de ces questions du point de vue du secteur privé. Certains points soulevés incluent les suivants : ne rien faire serait probablement pire que de faire quelque chose, mais il fallait impérativement tenir compte des valeurs sociétales, plutôt que de se limiter aux intérêts purement commerciaux; il fallait trouver un moyen de concilier les valeurs intrinsèques et extrinsèques de la biodiversité; les considérations économiques devaient reposer sur une base scientifique. Des discussions ultérieures, dans le cadre d'un débat plus général sur la question, pourraient aider à déterminer comment aborder les prochaines étapes.

48. Il importe de comprendre que, même lorsque les entreprises acceptent de prendre les mesures qui s'imposent, des obstacles politiques et économiques de différentes sortes peuvent rendre la chose difficile. Il ne fait aucun doute que dans le contexte économique actuel, de nombreuses entreprises sont craintives et opèrent en mode de survie. Il est également vrai que les entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité et de l'environnement, peu importe qu'elles accroissent leur rentabilité à moyen et à long terme, devront assumer certains coûts initiaux. Les entreprises veulent être rassurées qu'elles ne perdront pas leur avantage concurrentiel si elles assument ces coûts, et que les politiques gouvernementales énonceront des règles du jeu équitables. Les entreprises doivent également comprendre qu'en termes de gestion des risques, les risques encourus à cause de coûts assumés à court terme en faveur d'un développement durable sont moins élevés que les risques inhérents à ne rien faire, pour finalement perdre une part du marché, puis devoir assumer des coûts largement plus considérables pour essayer de rattraper la législation et les concurrents prévoyants. Par ailleurs, encourager les gouvernements à adopter des politiques d'approvisionnement respectueuses de l'environnement aidera à stimuler la demande pour ce type de produits, ce qui constitue une mesure incitative robuste pour que les entreprises prennent les mesures qui s'imposent. Ceci renforcera à son tour les mesures qui commencent à être prises par certaines grandes entreprises (et consommateurs) qui sont plus exigeantes envers leurs fournisseurs, en ce qui concerne les problèmes d'environnement.

49. Une autre question particulièrement importante pour les petites et moyennes entreprises concerne la difficulté croissante à trouver des informations adéquates. Le plus souvent, cela n'est pas dû à un manque de données, mais au fait d'être submergé par une marée de normes et de mécanismes conflictuels. De nombreux outils et guides excellents sont disponibles, mais ils peuvent parfois être difficiles à trouver, en particulier pour les non-spécialistes. Par le biais du site Internet de la Plateforme mondiale et du Partenariat mondial, le Secrétariat et les différentes initiatives nationales et régionales cherchent à fournir des guides faciles à utiliser et des conseils qui aideront les entreprises à naviguer dans ces eaux troubles. Le Secrétariat regroupera un matériel de référence précisément à cette fin, et ce matériel sera présenté lors de la onzième réunion de la Conférence des Parties. Le Secrétariat encourage également les Parties à tenir compte des meilleures pratiques dans les normes et les certifications, car cela peut contribuer à renforcer ces outils et à fournir plus de clarté aux entreprises.

50. Ces lacunes persistantes ont suscité des appels réitérés à un renforcement de la participation des entreprises aux activités de la Convention, et à davantage de mesures pour faire connaître aux entreprises les objectifs de la Convention et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Ce sentiment a été exprimé lors de chaque atelier et conférence, et se trouve au cœur de plusieurs déclarations, telles que la Charte de Jakarta sur les entreprises et la biodiversité, publiée en 2009. Si la réunion du Partenariat mondial, tenue à Tokyo, n'a pas émis de déclaration formelle, elle n'en a pas moins indiqué qu'elle soutenait globalement l'élaboration d'un projet de décision, pour examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties, qui poursuivrait sur les avancées réalisées à la dixième réunion de la Conférence des Parties et aiderait un plus grand nombre d'entreprises (en particulier les petites et moyennes

entreprises) à intégrer les questions relatives à la biodiversité et à la durabilité dans leurs activités commerciales. Le projet de décision examiné à la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI 4) repose sur de nombreux éléments contenus dans la décision sur les entreprises adoptée à la dixième réunion de la Conférence des Parties et les renforce, tout en tenant compte de certaines lacunes importantes relevées dans différentes parties du présent document.

Annexe

DÉCLARATION DE CHA-AM SUR LA BIODIVERSITÉ

Nous, participants au Forum régional de l'Asie sur la biodiversité, reconnaissons que la nature est le fondement de la vie et que la protection de la nature est la tâche commune des entreprises, des gouvernements, du milieu universitaire, et d'autres parties prenantes multiples dans la société. Ainsi, nous nous sommes engagés à plaider en faveur de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité, en partenariat avec tous les secteurs de la société.

À cette fin, nous déclarons notre engagement à :

- Contribuer à la préservation du patrimoine naturel de la Terre en protégeant les espèces, les écosystèmes et la diversité génétique, par le biais d'une intégration de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité et de leur promotion dans les plans et programmes organisationnels, ainsi que dans les initiatives de responsabilité sociale des entreprises;
- Produire des biens et services sous des formes et par des moyens qui contribueront à la protection et à la conservation de la biodiversité;
- Promouvoir des investissements judicieux qui ouvriront la voie à des technologies, à des produits et à des services respectueux de l'environnement;
- Utiliser des compétences, des expériences et des ressources pour convaincre des collègues de travail et des clients, ainsi que les membres du public, à mettre en œuvre des pratiques écologiquement durables de vie et de consommation;
- Appuyer les efforts prodigues à l'échelle mondiale, régionale et nationale, pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, y compris les objectifs et les initiatives de la Convention sur la diversité biologique, le 'Sirindhorn International Environmental Park Foundation' sous le haut patronage de SAR la Princesse Maha Chakri Sirindhorn, l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies par le biais des Centres régionaux d'expertise en matière d'éducation en vue du développement durable, le Centre pour la biodiversité de l'ANASE, et d'autres accords et institutions internationaux/régionaux concernés;
- Partager les avantages qui découlent de l'utilisation économique des ressources naturelles, d'une manière équitable, avec ceux qui autorisent l'accès à ces ressources ouvertement et dans un esprit de coopération;
- Étudier le potentiel de coopération avec les institutions scientifiques, les organisations non gouvernementales et les organismes gouvernementaux, en vue de renforcer l'engagement en faveur de la conservation de la biodiversité;
- Assurer, en travaillant en collaboration et en réseau avec toutes les parties prenantes, y compris le milieu des affaires et les communautés, la viabilité à long terme de l'agriculture et des pêcheries aux fins de la production alimentaire et de la génération de revenus, en utilisant des méthodes de recherche et développement équitables, axées sur les écosystèmes, centrées sur les communautés, et reposant sur la science et la technologie, tout en fournissant des solutions aux problèmes de la pollution, des maladies, de la dégradation des sols, de la désertification et des changements climatiques, qui affectent les pratiques durables de l'agriculture et des pêches;

/...

- Promouvoir des mesures de conservation de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernement, dans les communautés, le milieu des affaires et les universités, par le biais de l'éducation;
- Étudier les moyens d'appuyer les mesures de conservation de la biodiversité et l'application des lois sur les forêts et la faune sauvage, ainsi que le respect de leurs dispositions, en utilisant par exemple des sanctions sociales, des activités de renforcement des capacités et des programmes de sensibilisation du public;
- Encourager les gouvernements nationaux à reconnaître le rôle des entreprises dans le cadre des mesures de conservation de la biodiversité;
- Contribuer à une éducation transformatrice sur la conservation de la biodiversité en vue du développement durable, pouvant changer les comportements de toutes les parties prenantes;
- Encourager la participation des jeunes à des mesures d'intervention en faveur de la biodiversité et de la conservation de l'environnement, afin de promouvoir un développement durable par le biais de l'éducation, de la formation et d'activités sociales;
- Étudier les voies de communication appropriées, en organisant des réunions interactives périodiques pour les médias de masse de différents statuts (gouvernements, entreprises, etc.), par l'entremise de médiathèques, afin de favoriser une prise de conscience à l'égard de diverses questions relatives à la conservation de la biodiversité;
- Répondre aux besoins fondamentaux des générations actuelles et futures, en mettant à contribution les innovations scientifiques de la recherche et développement, pour une utilisation juste et équitable des connaissances autochtones et locales, tout en maintenant un équilibre entre la durabilité environnementale, sociale et économique.

Par la présente déclaration, nous œuvrerons ensemble pour inspirer d'autres organisations, en communiquant des exemples de meilleures pratiques respectueuses de l'environnement; en encourageant des partenariats réunissant de multiples parties prenantes; en promouvant un leadership et une sensibilisation du public aux valeurs de la biodiversité et à la nécessité d'une coopération de tous les secteurs; et en reconnaissant toutes les contributions remarquables à la conservation et à la défense de la biodiversité.

La présente Déclaration de Cha-am est adoptée le 4 novembre 2011, au Forum régional de l'Asie sur la biodiversité, tenu à Cha-am, province de Phetchaburi (Thaïlande).
